



FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES

Conseil Départemental du Finistère

Brest, le vendredi 21 novembre 2008

Objet - le Budget 2009

Madame la Députée,

La FCPE du Finistère s'adresse à vous afin de connaître votre position lors du prochain examen du projet de budget à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Lors de ces débats, chaque parlementaire devra se prononcer sur la priorité qu'il ou elle donne à l'éducation.

Les orientations actuelles nous inquiètent au plus haut point, c'est pourquoi nous vous demandons quelles sont vos positions sur les sujets ci-après :

Les RASED (réseaux d'aides spécifiques aux élèves en difficultés), actuellement menacés de disparition. Un RASED est constitué d'enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (maîtres E), de l'aide à dominante rééducative (maîtres G), et de psychologues de l'Education Nationale, ce qui permet une prise en charge adaptée aux difficultés de l'élève (dyslexies, ou tout autre problème...). De notre point de vue, les interventions spécialisées des R.A.S.E.D. ne peuvent en aucun cas être remplacées par le dispositif de « soutien scolaire » de la réforme Darcos.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans : des listes d'attentes existent pour pouvoir inscrire ces enfants à l'école. Il s'agit d'une demande des familles, qui ont confiance aux apprentissages qu'offre l'école maternelle. A juste titre, car le bon déroulement des années de maternelle est déterminant dans la future réussite scolaire, quatre fois plus que l'origine sociale. Pensez-vous que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans doit être toujours possible, ou pensez-vous comme le Ministre, que l'enseignement en maternelle se résume à changer des couches ?

Les heures d'aides personnalisées qui font partie du programme obligatoire au collège mais pour lesquelles il n'y a plus d'enseignant. Ces heures ne sont dispensées que si les enseignants remplacent les postes supprimés par des heures supplémentaires. Beaucoup d'élèves ne bénéficient pas de ces aides pourtant inscrites au programme.

Le poids du cartable des collégiens doit être divisé par deux, selon les annonces médiatiques du Ministre, mais rien n'est fait pour y arriver. Aucune méthode vers les enseignants, moins de crédits pour l'achat de livres... Résultat : le poids des cartables est inchangé.

La réforme du lycée, comme celle du bac professionnel l'an dernier, se prépare à marche forcée et sans concertation, ce qui empêche actuellement toute réflexion pour les élèves en phase d'orientation, et qui désoriente aussi complètement les adultes chargés de les accompagner. Comment choisir son lycée ? Les modules seront différents d'un établissement à l'autre...comment financer les déplacements ?

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez croire, Madame la Députée, à l'expression de notre considération distinguée.

pour le Conseil d'Administration départemental,

Le Président, Pierre JAGOT